



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 105654

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation des enfants autistes en France et plus particulièrement sur le retard accumulé par notre pays en matière de prise en charge des personnes atteintes. Trop souvent la méconnaissance du sujet de l'autisme par la médecine de terrain (généralistes, pédiatres,...), l'ignorance des acteurs pédagogiques (enseignants,...) font que de nombreux enfants sont chaque jour sacrifiés ou tout au moins ne bénéficient pas des traitements et de l'attention appropriés. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, au delà de la distribution de plaquettes d'information, quelles mesures peuvent être prises pour mieux sensibiliser et former les acteurs de terrain (médecins, pédiatres et l'ensemble des personnels des institutions liées à la petite enfance comme la protection maternelle infantile par exemple) au dépistage de l'autisme en vue d'un diagnostic beaucoup plus rapide et précoce, et dans quels délais une véritable politique de formation aux pathologies de l'autisme peut être mise en place.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105654

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3857

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)